



N° 83  
12 FF

# Folklore de CAMPAGNE



**LABOURER A CHANNES  
ET DANS LES ENVIRONS**



Bulletin trimestriel

**Société des Amateurs  
de Folklore et Arts  
Champenois**

Rumilly-lès-Vaudes  
10260 Saint-Parres-lès-Vaudes

**Gérant**

Jean Daunay

**Conseiller technique**

Gilbert Roy

**Conseiller rédactionnel**

Jean Dégully

**C.C.P. Safac 16.832.44 U Paris**

**Abonnements**

De soutien	60 F
Simple	50 F
Etranger	70 F
Bienfaiteur	100 F

**Points de vente**

Jean Daunay  
Rumilly-lès-Vaudes  
10260 Saint-Parres-lès-Vaudes  
Au Point du Jour  
1, rue Urbain-IV 10000 Troyes

**JUIN 1983**

numéro 83

**LABOURER A CHANNES  
ET DANS LES ENVIRONS**

**Enquête - Croquis**

Pierre Doussot

Imprimerie NÉMONT S.A.  
10200 BAR SUR AUBE

Dépôt légal 2<sup>e</sup> trimestre 1983  
Commission Paritaire n° 53025

Reproduction interdite  
sauf autorisation de l'Editeur

## 25 ANS, DÉJÀ !

Le premier numéro de la Revue du Folklore de l'Aube porte une date : été 1958. Le second ne vit le jour que deux ans plus tard. Il fallut attendre 1964 pour que notre Association trouve sa « vitesse de croisière ».

Mais, depuis cette date, et très régulièrement, chaque trimestre, malgré parfois quelque retard, notre Revue a porté vers ses lecteurs le fruit des recherches de la Saafa (Société des Amateurs et animateurs de Folklore Auboisi).

C'est en 1971 que parut le bulletin n° 27, sous le nouveau titre de FOLKLORE DE CHAMPAGNE. La Saafa était devenue la Safac.

Vous recevez aujourd'hui, amis lecteurs, le quatre-vingt-troisième bulletin édité par la Société des Amateurs de Folklore et Arts champenois et notre revue est fière de ses 25 ans d'âge.

Quand nous parcourons l'ensemble de la collection, nous nous étonnons — un peu — du travail fourni, des progrès réalisés. Nous sommes heureux du succès que connaissent toujours les anciens bulletins non encore épuisés, satisfaits d'avoir pu, dès le n° 42 (avril 1974), « tirer » à 1 500 exemplaires.

25 ans déjà ! Des progrès certes. Mais des besoins sans cesse renouvelés : d'argent, de collaboration et de participation.

Des satisfactions évidemment, mais aussi le souci de notre avenir.

Mais n'éprouvons-nous pas, déjà, quelques craintes, il y a 25 ans ?

*Photos de couverture :*

I. - Le laboureur. Photo A. Fèvre.  
II. - Charrue-buteuse. Amance.



# LABOURER A CHANNES ET DANS LES ENVIRONS

## L'ACTION DE LABOURER

Labourer nous vient du verbe latin « laborare » qui signifie travailler. Le premier travail auquel l'homme dut se livrer afin de subvenir à sa nourriture ne fut-il pas, avec la chasse, le travail de la terre ? Celui qui s'y consacra fut donc le « laboureur ».

Labeur et labour eurent à leur origine un sens très voisin. Le bœuf, le cheval, utilisés aux travaux de la terre étaient « bêtes de labour ».

Labourer consiste à donner au sol la préparation nécessaire, en le creusant, l'ouvrant, le retournant, afin de le rendre propre, le débarrasser de la végétation inutile qui l'encombre, et lui permettre de recevoir et féconder graines ou plants qui lui sont confiés.

Les premiers travaux de labourage furent assurés à l'aide de pioches ou autres instruments variés et rudimentaires. Puis la domestication, pour ses besoins, de certaines espèces d'animaux, permit à l'homme de les utiliser aux travaux de la terre, et de le remplacer à la traction des charrues primitives.

Au début de notre siècle, et dans notre région, la charrue est tirée par le cheval et plus rarement par le bœuf. Ce dernier disparut d'abord. Son pas lent et lourd le fit abandonner et remplacer par le cheval, plus docile, plus facile à conduire, et d'une puissance sensiblement égale à celle du bœuf. En 1905, il existait encore cependant, dans le sud du département de l'Aube (Channes), quelques bœufs « allant à la charrue ».

Le cheval, à son tour, fut supplanté par le tracteur, et disparut complètement (pour les travaux agricoles) peu de temps après la seconde guerre mondiale.

## DIFFÉRENTS TYPES DE CHARRUES

Au début du siècle on rencontre dans notre région trois ou quatre types différents de charrue :

- la charrue dite « araire » ;
- la charrue « à avant-train » ;
- la charrue « Brabant ».

La charrue araire n'est plus que très rarement utilisée pour laisser place à la charrue à avant-train. Elle est en effet très

rudimentaire, et ne comporte pratiquement qu'un bâti en bois (fâge) sur lequel sont adaptés attelage, coutre, soc et mancherons.

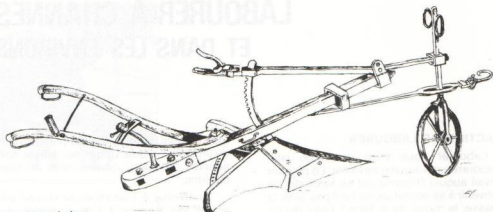
La charrue à avant-train se répand très vite et très largement. Elle est certes plus adaptée, et possède à l'avant une paire de roues porteuses permettant de la diriger avec beaucoup plus de facilité, et rendant ainsi le travail moins pénible tout en fournissant un résultat plus régulier.

Le « brabant », quoique encore plus pratique, apparaît plus tard. Cette charrue comporte deux coutres et deux socs, montés sur le même bâti. C'est en somme une double charrue dont les pièces peuvent tourner autour de l'âge. Sur certains modèles, l'âge est tournant, entraînant dans sa rotation les pièces qu'il supporte. Dans d'autres types, l'âge reste fixe, et les pièces sont fixées sur un manchon cylindrique enrobant l'âge, auquel on donne le mouvement de rotation. Ce type de charrue permet de verser la terre toujours du même côté.

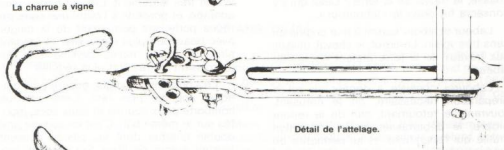
On n'adopte le brabant que très lentement dans nos campagnes qui restent à la charrue à avant-train. Il faut voir là, parfois, une raison de routine, mais plus souvent une question d'ordre financier. La petite culture est alors, de loin, la plus répandue. Le matériel agricole est souvent utilisé de père en fils, sans être renouvelé. Il est entretenu réparé par le charron ou le maréchal du village. On ne voit pas encore à cette époque des « cimetières » de matériel abandonné, semblables à ceux que l'on remarque aujourd'hui si fréquemment. Ces monstres pourrissent et rouillent dans des recoins incultes ou dans d'anciennes carrières. Il y a aussi le morcellement du patrimoine rural qui, dans bien des cas entrave l'évolution technique, s'opposant à une pénétration rapide du nouveau matériel.

Indépendamment de ces trois types principaux, on en rencontre d'autres, moins répandus parce qu'utilisés à des travaux ou des cultures spéciales :

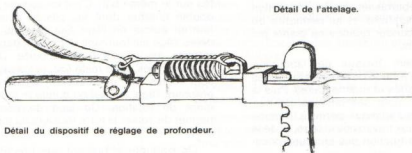
La « charrue à vigne », dite aussi « charrue vigneronne ». Elle est plus étroite et ne comporte à l'avant qu'une seule roue porteuse. A l'aide de pièces mobiles s'adaptant sur l'âge (bineuse ou binette, buttoir, débutoir), elle est surtout utilisée pour l'entretien des vignes. Mais elle sert également pour



La charrue à vigne



Détail de l'attelage.



Détail du dispositif de réglage de profondeur.

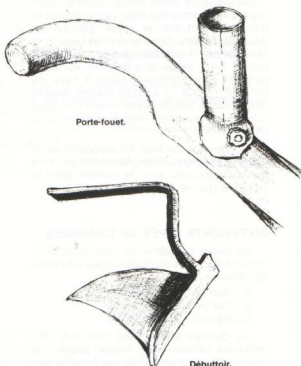
les cultures en ligne : pommes de terre, haricots, betteraves, etc. (1)

La *charrue défonceuse*, qui a pour but de ramener le sous-sol en surface. Elle travaille le sol jusqu'à trente ou quarante centimètres de profondeur, mais la traction de cinq ou six chevaux est nécessaire, parfois plus, suivant la nature du sol. Elle est utilisée pour le défrichage de terres incultes, que l'on veut remettre en culture principalement pour la culture de la vigne.

La *charrue fouilleuse*, qui remue le sous-sol, le fouille sans toutefois le ramener en surface. Utilisée surtout en pays rocaillieux préalablement à une plantation de vigne.

(1) *Charrue à vigne* : cette charrue possède 2 socs et 2 versoirs. Pour l'utiliser au labourage des betteraves, on ne conserve qu'un seul bloc soc-versoir ; on dit alors « labourer à un fer ». Dans ce cas, on « fait un tour par rayon », c'est-à-dire qu'on fait un aller et retour pour chaque rayon de betteraves.

Pour le labourage des vignes, les deux socs sont laissés en place. La conduite de l'attelage ne se fait pas à l'aide du cordeau, mais le cheval est conduit par la bride entre les treilles, non pas surtout pour le diriger, mais pour l'empêcher de brouter les jeunes pousses de vigne au passage. On remédie également à cet inconvénient en munissant l'animal d'une « muselière » ou « panier » (qui ressemble du reste fort à un panier à salade) et qui lui emprisonne la bouche.



Porte-fouet.

Débutoir.

## LES PIÈCES DE LA CHARRUE

Je me limiterai à l'étude de la charrue à « avant-train », de beaucoup la plus répandue vers 1900 dans nos communes rurales.

Elle se compose de deux ensembles principaux : l'âme et l'avant-train proprement dit.

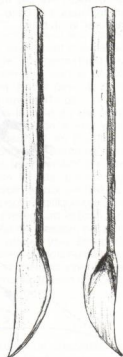
### L'âme.

L'âme est plutôt désignée sous le nom de « haie » dans notre région (Channes, Les Riceys, Villiers-sous-Praslin). On dit aussi la « fièche » (Maison-lès-Chaource).

Elle est essentiellement constituée par une pièce de bois (chêne en général) d'environ deux mètres de longueur, de six à huit centimètres de large et de huit à douze centimètres d'épaisseur.

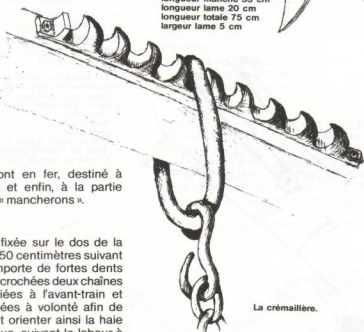
Cette pièce occupe dans la charrue une position faisant dans son ensemble un angle de 30 à 40° avec le sol, et s'abaissant vers l'arrière. En la parcourant d'avant en arrière, on y rencontre : à un mètre environ de l'extrémité, sur la face supérieure, la « crémaillère » ; puis la bague supportant le coutre ; puis le bloc « travaillant » (soc, versoir et sep) ; sur la face droite, à hauteur

Cette pièce est amovible. En raison de sa forme, le coutre est également désigné sous le nom de « coutiau » (Channes). (2)



Coutre (ou coutiau).  
Chaource

section 20 x 30 mm  
longueur manche 55 cm  
longueur lame 20 cm  
longueur totale 75 cm  
largeur lame 5 cm



La crémaillère.

du soc, un petit pont en fer, destiné à recevoir le « curon » et enfin, à la partie inférieure, les deux « mancherons ».

### La crémaillère.

Pièce métallique fixée sur le dos de la haie, longue de 30 à 50 centimètres suivant le constructeur. Comporte de fortes dents sur lesquelles sont accrochées deux chaînes à forts maillons, reliées à l'avant-train et pouvant être déplacées à volonté afin de régler leur tension et orienter ainsi la haie dans la position voulue, suivant le labour à obtenir.

### Le coutre.

Tige d'acier, plate, d'une soixantaine de centimètres de long arrimée sur la face droite de la haie, en avant du soc, dans une position proche de la verticale mais légèrement inclinée vers l'arrière afin de lui donner plus de résistance et de force de pénétration dans le sol. Son rôle : fendre la terre, verticalement, en avant de la pointe du soc et jusqu'à la profondeur de cette pointe.

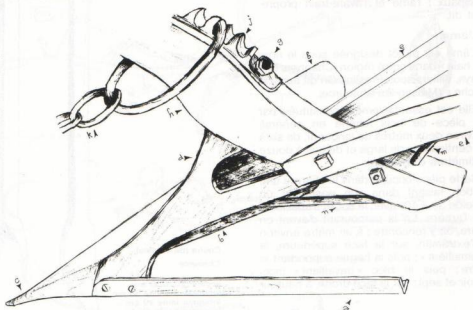
(2) Le coutre. Il y a contravention à abandonner dans un champ une charrue munie de son coutre. Si le labour n'est pas terminé avant le retour à la ferme, et que la charrue reste sur place, le coutre doit en être retiré, sous peine d'amende : « Seront punis d'amende, depuis un franc jusqu'à cinq francs inclusivement, ceux qui auront laissé dans les champs des coutres de charrues, pincés, barres, échelles, barreaux ou autres machines ou instruments dont puissent abuser les voleurs ou autres malfaiteurs. » (art. 471 du code pénal). Il faut reconnaître que la maréchaussée fermait les yeux sur cette infraction et de mémoire d'homme, aucun procès n'a été dressé pour ce motif par la brigade des Riceys.

Le soc, le versoir et le sep constituent un bloc solidaire qui forme l'appareil « travaillant » de la charrue. Cet ensemble est solidement fixé par trois ou quatre barres métalliques à la base de la haie, afin d'en assurer la stabilité.

seur variable, suivant la profondeur du labour que l'on veut obtenir.

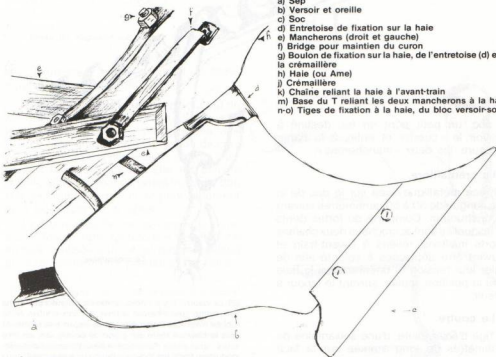
#### Le versoir.

Cette pièce était, primitivement, en bois de hêtre (à Channes : foyard ; à Maisons-les-



#### Soc, sep et versoir.

- a) Sep
- b) Versoir et oreille
- c) Soc
- d) Entretoise de fixation sur la haie
- e) Mancherons (droit et gauche)
- f) Bridge pour maintien du curon
- g) Boulon de fixation sur la haie, de l'entretoise (d) et de la crémaillère
- h) Haie (ou Ame)
- i) Crémaillère
- j) Chaîne reliant la haie à l'avant-train
- k) Base du T reliant les deux mancherons à la haie
- l) Tiges de fixation à la haie, du bloc versoir-soc



#### Le soc.

C'est une pièce d'acier, fixée par deux boulons à la base du versoir, boulons qui permettent éventuellement de la démonter sans difficulté, pour réparation ou remplacement. Son rôle consiste à découper la terre, en une bande horizontale, d'épais-

seur variable, suivant la profondeur du labour que l'on veut obtenir. Le versoir prolonge le soc. Par sa forme contournée, il est destiné à verser, en la retournant, la bande de terre découpée par le soc et qui se trouve ainsi déversée à droite du sillon. Le versoir de bois est



fabriqué et réparé par le charron ; peu à peu il a été remplacé par un versoir métallique, de même forme, mais moins fragile, et s'usant moins rapidement. Sa confection et sa réparation sont alors assurés par le maréchal.

Certaines charrues, possédant un versoir à claire-voie, épousant la même forme que le versoir plein, mais constitué par des lames métalliques de deux centimètres environ de largeur, parallèles, disposées verticalement, et espacées de deux centimètres. Ce genre de versoir, relativement peu commun, présentait l'avantage, dans les terres grasses et collantes, de s'enfoncer moins rapidement, et d'éviter qu'on ait recours aussi souvent au curon pour le dégager.

Le versoir en raison de sa forme contournée, était souvent désigné sous le nom d'« oreille ».

#### Le curon.

C'est un petit instrument en fer de forme triangulaire, et fixé par une douille, à l'extrémité d'un manche de bois d'environ un mètre. Il est accroché, à la hauteur du soc, sur le flanc droit de la haie, le manche étant allongé le long du mancheron droit de la charrue. Il sert en cours de travail, au laboureur à « curer » le soc et l'oreille de sa charrue et à les dégager des herbes ou mottes qui finissent par s'accumuler surtout quand le labourage est effectué en sol gras ou herbeux.

ensemble un certain aplomb sur le sol. On le désigne sous le nom de « soupiot » à Channes et de « supiau » à Maisons-lès-Chaource. (3)

#### Les mancherons.

Appelés plus communément les « manches », ils sont fixés solidement à la partie inférieure de la haie. Ils permettent au laboureur de conduire sa charrue et de contrôler sa direction. A leur base ils sont reliés entre eux par une sorte de « T » en fer rendant solidaires la haie et les deux mancherons. Une autre tige de fer les réunit vers leur tiers supérieur, et en maintient l'écartement. Ces mancherons sont en bois de chêne en général. Leur extrémité, légèrement incurvée vers le bas, permet au laboureur de les avoir mieux en mains. Parfois, une sorte de pont métallique complète cette poignée en protégeant la main qui risque d'être écorchée ou blessée, par des branchages ou des ronces (des éronces) lors d'un labour en lisière de bois ou de haie vive. Sur l'un des mancherons, près de la poignée, se situe la douille de fer destinée à recevoir le manche de fouet.

#### L'AVANT-TRAIN

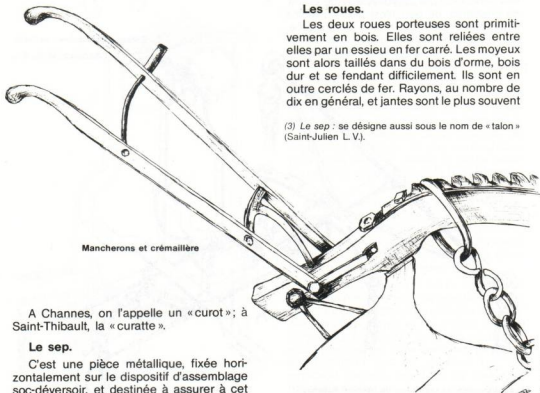
L'avant-train constitue un ensemble, la plupart du temps métallique, comprenant essentiellement :

- les roues porteuses ;
- les dispositifs de réglage ;
- les organes d'attelage.

#### Les roues.

Les deux roues porteuses sont primitivement en bois. Elles sont reliées entre elles par un essieu en fer carré. Les moyeux sont alors taillés dans du bois d'orme, bois dur et se fendant difficilement. Ils sont en outre cerclés de fer. Rayons, au nombre de dix en général, et jantes sont le plus souvent

(3) Le *sep* : se désigne aussi sous le nom de « talon » (Saint-Julien L.V.).



Mancherons et crémaillère

A Channes, on l'appelle un « curot » ; à Saint-Thibault, la « curatte ».

#### Le sep.

C'est une pièce métallique, fixée horizontalement sur le dispositif d'assemblage soc-déversoir, et destinée à assurer à cet

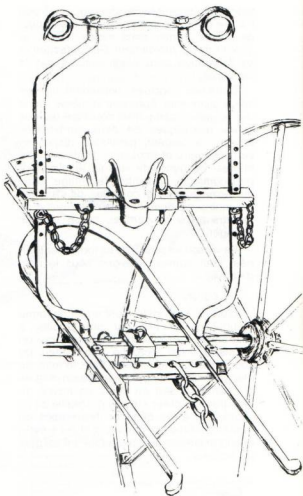
en chêne ou en frêne (plus léger). Ils sont fixés aux essieux et aux jantes par mortaises. Les jantes sont cerclées de fer plat.

Puis, peu à peu, le bois disparaît pour faire place au fer. Ce sont les jantes qui en premier se voient remplacées par un cercle en fer plat, légèrement demi-rond à l'extérieur. Les rayons, toujours en bois, sont alors fixés aux bandages par une sorte de douille soudée ou rivée à ces derniers et recevant leur extrémité. Puis, plus ou moins rapidement, rayons et moyeux de bois disparaissent et sont fabriqués en fer. Le maréchal supplante le charron.

Les roues ont un diamètre variant de 70 à 75 centimètres et un écartement d'essieu de 70 cm. Une goupille maintient la roue sur l'extrémité de l'essieu, ce qui la rend facilement démontable pour le graissage du moyeu.

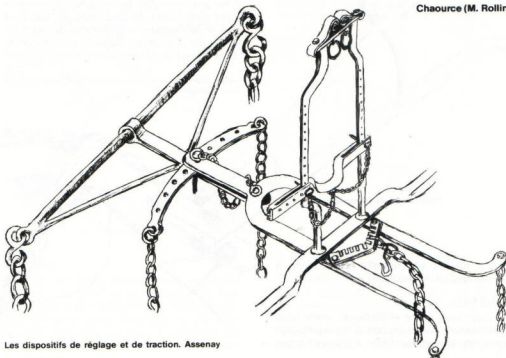
### Les dispositifs de réglage.

La disposition et la conception des différentes pièces fait apparaître une très grande diversité, suivant l'ingéniosité et l'adresse de l'artisan, en l'occurrence le maréchal du village. Il est en effet très rare, parmi les dernières charrues anciennes qui subsistent encore dans nos campagnes, reléguées derrière une remise, d'en rencontrer deux dont la facture soit absolument semblable. Suivant les pays, les différentes pièces varient dans leur forme, dans leur position relative, mais non dans leur fonction. Une combinaison (de crans, de glissières, de goupilles) plus ou moins ingénieuse, plus ou moins compliquée,



Essieu à écartement variable.

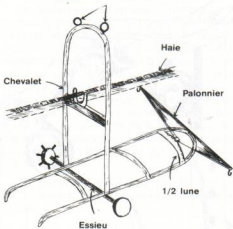
Chaurce (M. Rollin).



Les dispositifs de réglage et de traction. Assenay



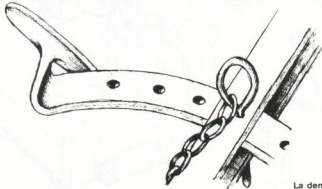
Anneaux pour cordeau



permet dans tous les cas d'arriver au même résultat : faire varier la direction de la haie, la maintenir en place par les jeux de chaînes ajustées sur la crémaillère, et déporter plus ou moins à droite ou à gauche la charrue par rapport à l'attelage et à l'effort de traction.

Schématiquement l'essieu supporte deux dispositifs en forme d'« U », solidaires, dont les branches reçoivent les différents dispositifs de réglage. Le schéma ci-contre montre la position relative des deux « U », entre eux et par rapport à l'essieu.

La pièce en « U » horizontale reçoit à son extrémité antérieure les pièces d'attelage. Une pièce métallique, le plus souvent en forme d'arc de cercle, et comportant une série de trous, est destinée à recevoir l'attelage qui est maintenu en place par une forte goupille. En déplaçant cette goupille vers la droite ou vers la gauche, on modifie



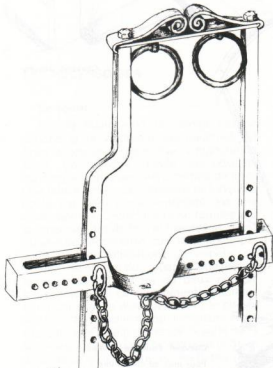
La demi-lune

la position relative de la la charrue par rapport à l'attelage. Cette pièce, à cause de sa forme incurvée, est appelée la « demi-lune » (Channes, Crésantignes).

En arrière de cette demi-lune, une autre entretoise de métal reliant les deux branches de l'« U » est destinée à recevoir la chaînette de maintien de la goupille de fixation de l'attelage, et une autre chaîne (très forte, celle-là), reliant la partie antérieure de la crémaillère de la haie à l'avant-train.

Enfin, en arrière de l'essieu, une dernière entretoise, très forte, en fer plat et cranté, reçoit une seconde chaîne à forts maillons, pouvant se déplacer sur les différents crans et reliant l'avant-train à la crémaillère de la haie, en sa partie inférieure.

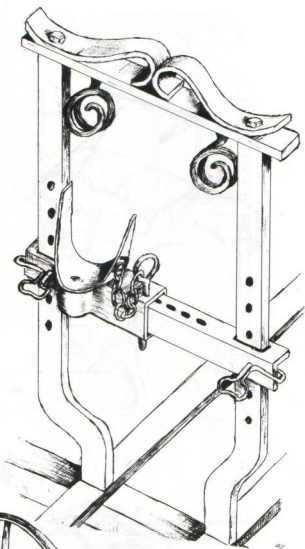
La pièce constituant l'« U » vertical de l'avant-train supporte entre ses deux branches une pièce appelée « chevalet », disposée horizontalement et qui a pour rôle de servir de point d'appui à la haie. La flèche passant entre les deux branches de l'« U » est maintenue sur ce chevalet par un manchon incurvé, qui peut se déplacer horizontalement.



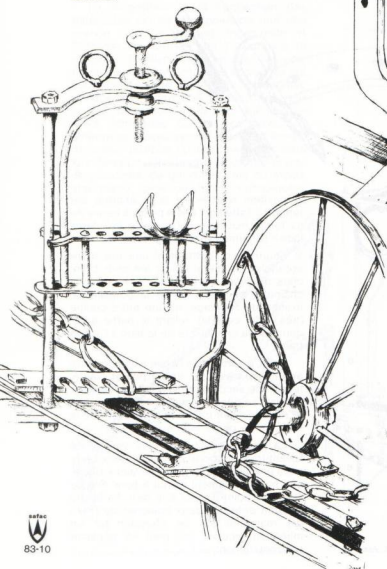
Chevalet. Assenay

Le chevalet, primitivement en bois, a été petit à petit remplacé par une pièce métallique. Il peut, par un système de goupilles s'adaptant à des trous systématiquement pratiqués dans les deux branches verticales de l'« U », monter ou descendre entre ces branches, donnant ainsi à la haie une position plus ou moins inclinée par rapport au sol. Cette opération se répercute évidemment sur la position du soc, dont la pointe mord plus ou moins profondément la terre. Le mouvement de coulisse du chevalet est, sur certaines charrues, obtenu à l'aide d'une vis sans fin actionnée par une manivelle au sommet de l'« U ». C'est le « régulateur », dispositif plus récent et plus sophistiqué que celui des goupilles.

Enfin, au sommet de l'« U », sont soudés les deux anneaux destinés à assurer le maintien du cordeau. Ces anneaux sont tantôt fixes, tantôt mobiles, tantôt en forme de vrille ou de tire-bouchon, ce qui dans ce dernier cas rend plus facile le passage du cordeau.



Chevalet. Jeugny



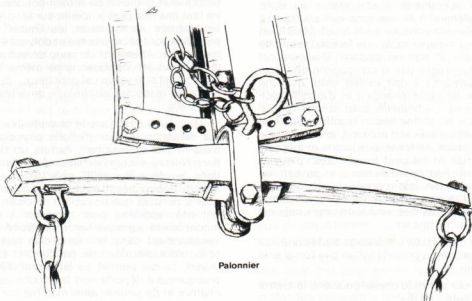
Chevalet. Fontaine-lès-Grès.

Pour plus de clarté, une seule roue figure sur le croquis

### Organes d'attelage.

Le palonnier, ou *éprène* (Channes), est constitué par une barre horizontale, d'une longueur de 1,20 m. au minimum, et portant à chaque extrémité un crochet destiné à recevoir les traits au cas où l'attelage n'est qu'à un seul cheval. Au cas où deux chevaux sont utilisés de front, chaque crochet reçoit un palonnier intermédiaire, semblable au premier, qui reçoit à son tour, à chacun de ses crochets terminaux, les traits de l'attelage. A Channes, à Maisons, ce palonnier intermédiaire est appelé *éprèniau* ».

Le palonnier peut être en fer ou en bois. Sa structure varie suivant le matériau utilisé.



Palonnier

### LES ACCESSOIRES

#### Le fouet.

Sur le mancheron de droite (ou de gauche si le laboureur est gaucher) est fixée la douille où se trouve le manche du fouet. Ce manche souple, en bois de coudrier, mesure environ 2 mètres de long. Une mince lanière de cuir blanc de longueur égale est fixée à son extrémité par une « enchapure ». Cette lanière se termine par la « mèche », ficelle fine et très solide, d'une dizaine de centimètres que, sans doute par suite de son utilisation, on appelle du « fouet » ou encore du « fouat ». Cette mèche sur laquelle on fait un ou deux nœuds, permet d'obtenir ce claquement caractéristique qui stimule éventuellement le cheval dont l'ardeur défaille, ou lorsqu'un effort exceptionnel lui est demandé. Il suffit de le faire claquer à son côté ou à la rigueur de lui en chatouiller la croupe ou les flancs pour obtenir le réveil de son activité. Le fouet

s'appelle aussi la « varge » (Bertignolles, Chervey), ou la « vorge » (Channes).

#### La perche.

En dehors des opérations de labourage proprement dites, et lors des déplacements de la ferme au lieu de travail, le soc de la charrue ne doit pas attaquer le sol et pour ce faire, être maintenu au-dessus de son niveau. On obtient cette position dans la majeure partie des campagnes, en coinçant tout simplement en dessous du bloc-soc une perche, suffisamment rigide, prenant d'une part appui sur le sol, et, attachée à l'autre extrémité par un cordeau ou une chaînette contre la haie. Le bout de la

perche sert ainsi de support pendant le parcours.

#### Le trainet.

Un dispositif moins rudimentaire a été par la suite utilisé pour remplacer la perche. On place sous le bloc « travaillant » une paire de petites roues porteuses fixées à ce bloc par leur essieu. Ce dispositif s'appelle le « traînet » ou dans certains villages (Channes, Riceys) le « traîniau ». La charrue devient ainsi un engin à quatre roues et les parcours en sont rendus plus rationnels.

#### Le cordeau.

Le cordeau constitue le lien matériel entre l'homme et le cheval, pendant la conduite de la charrue. Il est constitué par une cordelette à la fois souple et résistante, d'un centimètre de diamètre environ. Sa longueur est en général de huit mètres. Elle est répartie en deux branches égales, allant du mors du cheval aux mancherons de la charrue.

En agissant sur l'une ou l'autre branche, le laboureur peut, tout en continuant à maintenir sa charrue, obtenir du cheval un changement de direction soit à droite soit à gauche, et diriger ainsi la marche de son attelage. Une traction simulée sur les deux branches du cordeau provoque l'arrêt. (4)

## CONDUITE

Trois éléments entrent en jeu pour la conduite de la charrue pendant le labourage : la voix, le cordeau, le fouet.

Les deux premiers sont en pratique utilisés simultanément. C'est particulièrement lors des travaux de labourage que s'établit entre l'homme et le cheval une liaison verbale quasi constante. Un cheval bien accoutumé à son maître lui obéit simplement à la voix sans qu'il soit besoin d'utiliser le cordeau ou le fouet. Mais il est certes indispensable que l'animal soit traité en ami et non en esclave. D'ailleurs cet animal n'est-il pas le compagnon de travail du paysan ? Il doit exister entre eux une sorte de compréhension et d'intimité réciproques. La brutalité, pour obtenir l'obéissance, ne donne aucun résultat valable et ne fait qu'avilir son auteur. L'animal soumis aux coups de fouet, aux jurons et aux cris, s'abrutit et ne peut fournir qu'un mauvais travail. Fort heureusement, le paysan, en général, en est conscient, et dans la majorité aime son cheval et s'y attache. Il existe certes des exceptions mais cela est une autre histoire...

Il s'est établi un langage traditionnel qui répercute au cheval l'action que l'on attend de lui.

Pour porter le cheval en avant, le mettre en route : HUE !

Pour obtenir l'arrêt : HOOOO LA !

Pour un changement de direction à droite : HUO !

Pour un changement de direction à gauche : DIA !

Pour l'exciter lors d'un passage difficile, lui demander un bon coup de collier : HIOUPP ! HUE !

Le paysan, pendant le labour, parle à son cheval, et j'ai rencontré récemment un vieux laboureur d'autrefois qui n'avait jamais pratiqué que le labour au cheval, et qui en me parlant des « jeunes d'à c't'heure » s'interrogeait pour comprendre comment ces derniers « juqués su yeux engins » pouvaient tourner ainsi, seuls, pendant des heures, sans parler, sans dire un mot à personne... « Dans l'temps » quand il suivait ses chevaux dans le sillon, « c'était dur, bin sûr ! mais c'était tout de même aut'chose ! ».

Le labourage constitue pour le paysan un travail très pénible. Conduire la charrue ne consiste pas uniquement à maintenir les deux mancherons et à guider le cheval. Il faut faire du beau et du bon travail ! Il faut que les sillons soient droits, parallèles, avec une profondeur voulue. Il faut savoir prendre son champ du « bon droit » pour obtenir un travail propre et régulier. Il faut aussi savoir « faire les pointes », car les champs sont loin d'être tous des rectangles ou des carrés parfaits ! Le plus souvent, ils épousent la forme d'un trapèze dont les bases ne sont guère parallèles ; parfois les lignes ne sont pas rectilignes. Certaines parcelles peuvent être situées sur le versant plus ou moins abrupt d'un coteau, ou longer un fossé, un ruisseau, aux bords sinueux, et il ne faut perdre que le moins de terrain possible. Il ne faut pas non plus empiéter sur le voisin. Les bornes matérialisant les limites de parcelles sont sacro-saintes et doivent être respectées. Attention ! Un coup de soc mal dirigé peut les déplacer voire même les arracher, et si le voisin est grincheux... (5). Il faut aussi respecter les chemins de déblaiement éventuels.

Mais le plus fatigant, le plus pénible, ce qui demande le plus d'efforts physiques, n'est-ce pas la marche ? Parfois un pied dans l'éteule encore non labourée et l'autre dans le creux du sillon, provoquant une marche déhanchée. Il est toutefois à remarquer à ce sujet que beaucoup de charrues ont été modifiées pour remédier à cet inconvénient. Le mancheron de droite est sensiblement dans le même plan que la haie, alors que celui de gauche est plus ouvert, ce qui permet au laboureur d'être pratiquement déporté vers la gauche de la charrue et de pouvoir ainsi marcher sur un sol non encore travaillé sans mettre le pied droit dans le creux du sillon. La marche lui est de ce fait rendue moins pénible. Il n'en est pas moins vrai qu'il est tenu de suivre sa charrue pendant des mètres et des mètres, dans un terrain souvent humide, inégal, parfois caillouteux. Dans la rosée matinale, après une pluie récente, quand la terre n'est pas encore « essuée », il marche, traînant sous chacune des semelles de ses gros souliers un ou deux kilos de terre que, de temps en temps, il décroette avec son curion, en même temps qu'il dégage l'oreille de sa charrue.

Une parcelle rectangulaire, de 30 m de largeur, et 100 m de longueur, soit un

(5) Bornes. Le Code pénal ne badine pas avec les bornes déplacées ! Son article 456 nous apprend que : « Quiconque aura, en tout ou partie (...) coupé ou arraché des haies vives ou sèches, déplacé ou supprimé des bornes ou pieds corniers (...), sera puni d'un emprisonnement qui ne pourra être au-dessous d'un mois, ni excéder une année et d'une amende égale au quart des restitutions et des dommages-intérêts qui, dans aucun cas, ne pourra être au-dessous de cinquante francs ».

(4) Le cordeau : en début de siècle, un cordeau de 8 mètres était vendu à la foire d'Arthonnay (pays de l'Yonne, limitrophe de Channes), 2,40 F, soit 0,30 (six sous) le mètre.

« journal » environ, représente (à l'époque) une parcelle de contenance courante, chaque sillon équivalant, approximativement, à 40 cm de largeur, le laboureur doit effectuer près de 8 kilomètres derrière sa charrue. Ajoutez à cela que si le champ est situé à deux ou trois kilomètres de la ferme, ce qui est probablement en dessous de la moyenne, il faut majorer le parcours de quatre ou six kilomètres... Il faut également tenir compte des conditions atmosphériques dans lesquelles se déroulent les labours, suivant la saison, sous un soleil déjà chaud ou sous la bruine, exposé aux intempéries, aux averses, au vent, aux orages, parfois à la grêle. Il n'est pas toujours facile de conduire ou de maîtriser un attelage quand, au milieu des éclairs et du tonnerre, des grêlons viennenttingler la croupe des chevaux ou leur « chatouiller » désagréablement les oreilles. Dans ce cas, il est prudent de dételer pour éviter que les chevaux ne s'emballent avec la charrue, ce qui peut engendrer de graves conséquences.

Quand le paysan part aux champs pour labourer, il « part à charrue » ; on dit également « il est parti faire une attelée ». Faire une « petite attelée », c'est labourer une petite parcelle. Pendant la saison des labours, on fait une ou deux attelées par jour ; une « au matin » et une « de r'levée ». Il arrive que le labourage d'un champ n'est pas terminé à l'heure de regagner la ferme : on « dételle » et on « pique la charrue », le soc enfoncé en terre à quelques mètres de la rive du champ. On regagne la ferme, souvent assis « en amazone » sur le cheval ; et le travail est repris l'après-midi ou le lendemain. (6)

## LE LABOUR.

Suivant la nature et l'état du sol, et l'affectation qu'on lui destine, les labours peuvent se classer en trois catégories :

### LE LABOUR DE SURFACE

Effectué en principe après la moisson, il a pour but d'enfouir les chaumes. C'est un labour peu profond, de 5 à 10 cm. On

(6) *Labourer* : n'implique pas nécessairement l'utilisation d'une charrue. On « laboure à la main » également. Il est fréquent encore que les betteraves, les vignes soient labourées à la main. On utilise alors la « raclette » (Maisons-lès-Chaource, Channes) ou « raclette » (Saint-Thibault), sorte de pioche au fer triangulaire emmanchée par douille à un manche relativement court (un mètre environ).

Un bon laboureur peut, avec une charrue à deux chevaux, retourner de un « journal » à un « journal et demi » par jour, soit de 30 à 45 ares environ, suivant la « contrée » (terrains plus ou moins caillouteux ou accidentés) et suivant aussi la conformation de la parcelle). A Channes, le journal égale 3 faites et la faite vaut 5 ares 27.

*Les compagnons du laboureur* : dans la fraîcheur des matins de mars, dès les premiers labours, on peut

l'appelle « déchaumage ». On dit également « sombrer » (Saint-Thibault) ou « viérer » (Channes).

### LE LABOUR ORDINAIRE

Pratiqué à l'automne, il permet d'enfouir le fumier, ou les engrais (encore peu utilisés). Si l'ensemencement n'a lieu qu'au printemps, le sol se trouve soumis aux gels et dégels successifs. « L'hiver passe dessus », et il est rendu plus meuble.

### LE LABOUR PROFOND

Dont nous avons déjà parlé et qui s'opère à l'aide des charrues fousseuses ou défonceuses, lors du défrichement de terrains que l'on veut remettre en culture.

Il existe en outre différentes techniques de labour, utilisées suivant les régions et surtout suivant les nécessités d'irrigation ou de drainage du sol et qui donnent au terrain un aspect différent.

### LE LABOUR A PLAT

Que l'on rencontre dans notre région, et qui laisse à la terre une surface régulière, plane, avec des sillons semblables.

### LE LABOUR EN PLANCHES

Ce mode de labour est pratiqué dans les sols lourds et particulièrement humides. Le terrain présente des bandes, de largeur variable, des « planches » séparées par des « roies » plus ou moins profondes assurant un assèchement plus rapide du sol. On ne rencontre pas ce mode de labour dans le sud du département.

### LE LABOUR EN BILLONS

Il se rencontre dans les sols très humides, donc très rarement en notre région. Il consiste à pratiquer de nombreuses rigoles, profondes, séparant le terrain en bandes de faible largeur, afin d'y assurer un rapide écoulement des eaux.

## COMMENT S'Y PRENDRE POUR LABOURER UNE PARCELLE DE TERRE

Je me contenterai d'exposer le cas le plus simple, c'est-à-dire celui où la parcelle

voir, derrière les talons du paysan penché sur sa charrue, sautiller la bergeronnette, escaladant de motte en motte le sillon fraîchement creusé où elle découvre une copieuse provision de vermiseaux. Elle volette, peu farouche, jusqu'au retour de l'attelage, cueillant les moucheron qui tourbillonnent autour des chevaux. Pendant toute la durée du travail, elle n'abandonnera pas la charrue, tournant avec elle autour du champ, en agitant fébrilement sa longue queue, et jetant, entre deux captures, ses petites notes aiguës.

Un autre compagnon du laboureur, moins romantique certes, mais plus méfiant que la bergeronnette : le corbeau. Très friand des larves que le soc vient de ramener en surface, il s'abat, toujours par couple, parfois en bande, et de son bec puissant pioche la terre, à la recherche des vers blancs larves des hannetons, dont il est de grands destructeurs.



est rectangulaire. Donnons lui 35 m de large et 50 m de profondeur.

Son labour s'effectue de la façon suivante :

A 4 ou 5 mètres de la rive droite du champ et parallèlement à cette rive, on trace virtuellement une ligne. Si besoin est, on la matérialise en piquant quelques jalons. Cette ligne étant repérée, on y creuse le premier sillon en partant de la base du terrain. Arrivé en haut du champ, on « pousse à huo », c'est à dire on tourne à droite, et en redescendant, on creuse le deuxième sillon contre le premier. Revenu ainsi au bas du champ, on retourne toujours sur la droite et on remonte le champ en creusant le troisième sillon contre le premier. En haut du champ, l'attelage « pousse à huo », c'est-à-dire tourne sur sa droite et creuse le quatrième sillon, en rejetant la terre contre le second. Après avoir ainsi remonté et redescendu le champ, toujours en tournant sur sa droite, la rive droite de la parcelle finit par être atteinte, c'est-à-dire après une douzaine de tours si l'on considère que chaque sillon représente environ 40 cm de largeur. Le dernier sillon ainsi creusé en descendant le champ laisse donc apparaître une raie, une « roie » (Channes, Saint-Thibault), en limite de la parcelle, la séparant ainsi de la parcelle voisine.

Ce premier travail s'appelle « l'enrayure » (Channes). A Maisons-lès-Chaource, on dit l'« enryure ».

La même opération est alors effectuée sur la partie gauche du champ, en opérant exactement de la même manière, c'est-à-dire en « poussant à huo ». Cette seconde enrayure terminée, la rive gauche du champ se trouve également matérialisée par une raie délimitant ainsi la parcelle.

Il ne reste donc plus qu'à labourer la partie centrale de la parcelle située entre les deux enrayures, soit une largeur de  $35 - (10 + 10) = 15$  m. Pour réaliser ce travail, on trace le premier sillon, en partant de la base du terrain, contre l'enrayure de droite. Ce premier sillon comble alors la raie de cette enrayure. Arrivé en haut du champ, on tourne cette fois sur la gauche. On « tire à dia ». On rejoint alors l'enrayure de gauche que l'on redescend en comblant alors la raie de cette enrayure. Le bas du champ étant atteint, on tourne encore sur la gauche, on atteint le premier sillon que l'on vient de tracer, on le remonte toujours en le tirant à « dia », et ainsi de suite jusqu'à la fin du labour. A ce moment, le champ ne présente plus qu'une raie médiane unique. Lors des travaux de hersage opérés ultérieurement, on comble au mieux ce sillon afin de rendre le sol aussi uniformément plat que possible et faciliter ainsi les travaux ultérieurs (semis, régallages, récoltes, etc...).

Ce mode de labour est effectué à cette époque dans toute la région. Un seul cheval est parfois suffisant (Saint-Thibault) lorsque le terrain est léger ou sablonneux (Vallée de la Seine). Par contre un terrain caillouteux ou lourd nécessite souvent l'utilisation de deux chevaux. Ces chevaux sont attelés de front. Ils sont dits alors « en controt ». Quand le sol est très gras, collant, les chevaux sont attelés « en flèche », l'un derrière l'autre, ceci afin d'éviter de trop « triper » la terre et de la rendre ainsi plus difficile à ameublir.

Pour éviter aussi que les chevaux n'empiètent sur la parcelle voisine en arrivant à l'extrémité du champ, ce qui peut provoquer quelques dégâts, on « retourne sur soi » ; les sillons ne se prolongent donc pas tout à fait jusqu'au bout de la parcelle. On parachève le labour en effectuant trois ou quatre tours de charrue à l'extrémité du champ : on « fait les contours ».

Si un premier labour avait été effectué dans de mauvaises conditions, terre trop collante par exemple, on procède à un second labour, plus léger, en surface, on va « recasser ».

Quand on estime que le labour doit être plus profond que prévu, on « donne du ferrage » à la charrue. C'est une manœuvre qui consiste à abaisser à l'aide du régulateur le chevalet qui supporte la haie. Celle-ci se rapproche donc un peu plus de l'horizontale et, par suite, le soc s'enfonce plus profond. (7)

Pierre DOUSSOT.

(7) Dans un numéro ultérieur nous évoquerons les ancêtres de cette antique charrue décrite par M. Doussot. Ceci, grâce aux réponses faites à une enquête réalisée en 1982, mais toujours ouverte à ceux de nos correspondants qui désirent y répondre.



**La Ricetonne.**

Mon père et moi avons fabriqué pendant 50 années, des charrues à vignes, à traction animale, m'a confié M. Alphonse Morize, des Riceys (1). Et d'ajouter : Le premier de ces engins date de 1901. Auparavant, il n'existait pas, ici, de charrue vigneronne. Les travaux s'effectuaient avec des outils à main. Ce n'est qu'après la reconstitution du vignoble, lorsque la plantation fut faite « en ligne », qu'on put envisager l'usage de la charrue.

L'idée en est venue du Midi et mon père sut créer un engin adapté au peu d'espacement que nous laissons entre les rangs de vigne, un mètre, imposé par le statut viticole.

La haie et les manches de la Ricetonne étaient faits de frêne, avec la possibilité de régler les manches en hauteur et en largeur ; on pouvait les déporter sur la droite ou sur la gauche de façon à mieux maîtriser le labour.



C'était un menuisier qui, au départ, débitait notre bois. Par la suite, nous nous sommes équipés avec un moteur à pétrole et l'électricité est arrivée en 1910. Avec une scie à ruban, une scie circulaire, une raboteuse et une dégauchisseuse, nous arrivions à pourvoir à nos besoins. D'autre part, nous avons constaté que les peintures vertes du commerce n'étaient pas très bonnes, qu'elles ne résistaient pas bien aux intempéries, nous avons, aussi, fabriqué notre peinture. C'était un bleu assez clair, avec beaucoup de blanc de céruse, de

(1) Hélas, décédé.

l'huile de lin et le moins possible d'essence de térébenthine.

Les premiers versoirs étaient en hêtre. Ils étaient taillés à l'herminette. Très vite, nous avons choisi de remplacer le versoir de bois par une oreille en métal. Seuls, les versoirs doubles ont toujours été des versoirs de bois car aucune usine n'a jamais pu nous livrer des versoirs « à gauche ».



Ebauche d'une oreille en bois.



Versoir en bois, monté.



Versoir triplex, bruts d'usine.

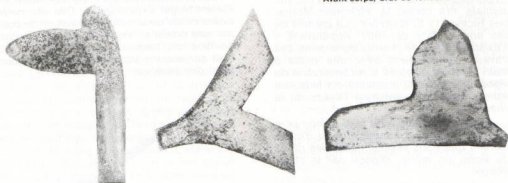
Tout au début, les oreilles étaient faites de tôle ordinaire. Avant que nous choisissions le triplex : trois feuilles d'acier accolées l'une à l'autre ; la feuille qui recevait la terre était fort résistante et la rouille ne pouvait l'attaquer, les deux autres étaient en acier plein, plus souple et assuraient la flexibilité de l'ensemble.

Quant au soc et à l'avant-corps qui le reçoit, ils nous étaient envoyés par une fonderie de Saint-Dizier. Nous avons fourni un modèle en bois et les pièces nous revenaient brutes de découpage. Nous les affinons nous-mêmes, à la forge.

Cette charrue fut très vite utilisée dans l'ensemble du vignoble aubois puis adoptée en Côte-d'Or et jusqu'en Meurthe-et-Moselle. Notre production était d'environ cent exemplaires chaque année. Nous avons obtenu de nombreuses médailles dans les concours agricoles.



Avant-corps, brut de fonderie



Pièces diverses pré-découpées en usine.



Roue de charrue et roue de «traineau».



Oreille à claire-voie, brute d'usine.



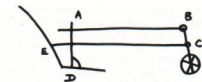
Charrue vigneronne munie de l'intercep perfectionné «Morize».

Les qualités de la charrue vigneronne de M. Morize ont fait qu'elle fut adoptée par la quasi totalité des viticulteurs de notre région viticole auboise. D'autres charrues ayant même destination, ont cependant vu le jour, telle cette « charrue légère pour vignes » qui, en 1890, a valu une médaille d'argent à M. Ernest François de Balnot-sur-Laignes (*Le Bulletin agricole*, juin 1890, n° 186).

Nos voisins de l'Yonne ont, eux-aussi, connu leurs charrues pour vigne et le récit de M. Joël Nevers, de Charbuy, évoque toute la complexité du travail dans les vignes et, par conséquent, la difficulté de concevoir un « engin » capable de répondre à tous les problèmes posés.

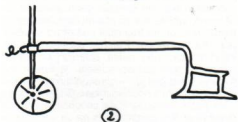
Deux anciennes charrues à vignes sont conservées dans ma famille. L'une n'a pas de marque; je me suis intéressé à son système de réglage (voir croquis 1). L'autre, en plus mauvais état, qui se cassa en heurtant un cep, provient de Branches

Vers 1950, la fabrication s'en est très nettement ralentie. Notre charrue vigneronne a été très rapidement supplantée par les motoculteurs et engins.



①

En A, six positions possibles.  
B et C, articulations.  
D, le seul angle fixe. Soc.  
E-C, âge.



②

Allonger A-B revient à relever le soc ; diminuer A-B tend à faire piquer le soc.

(10 km d'Auxerre). L'âge et le soc sont solidaires, coulés dans une même pièce, en acier, de qualité sans doute imparfaite. (2)

Il y a une dizaine d'années, quand je partais avec mon père labourer dans les vignes — pour moi, il s'agissait de tenir le cheval sous les nombreux pêcheurs — nous emportions sur le plateau de notre voiture, au moins trois charrues différentes, sans compter les fers. On allait « roueller » ou « déroueller » et c'était souvent

cinq fois que l'on passait dans le même intervalle, entre les perchées.

A lire les réflexions de Joël Nevers, il semble que le mérite de M. Morize, des Riceys, ait été de concevoir une charrue unique, munie de toute une gamme d'accessoires, capable d'assurer tous les labours en terrain vignoble, compte tenu de la présence des pieds de vigne.

J. Daunay.

Plaque. Michel, à Branches. Fabrique de charrues de vignes. Garantie. Prime au concours régional d'Auxerre.



## Autrefois... Pougy

La fête du pays se déroulait à la Saint-Fiacre, le dernier dimanche d'août ou le premier dimanche de septembre ; elle se tenait dans la Grande-Rue. La famille Dupré en avait pratiquement le monopole. Le manège de chevaux de bois, avec toutes ses guirlandes, était mu par un cheval. Équipé de grosses œillères, il l'entraînait en tournant autour d'un pivot auquel était adossé un orgue limonaire (pneumatique). Je me souviens encore presque intégralement des chansons à la mode à cette époque, par exemple, « Viens Poupoule », « Elle avait une jambe de bois », etc., des chansons qui faisaient alors le succès de Dranem, Fragson, Polin, les comiques du moment. Je les fredonne encore.

Le tour de manège valait deux sous (en bronze) le dimanche et le lundi, et un sou seulement le mardi, parce que M. Dupré commençait à démonter les garnitures en perles et en cristal. Le cheval, bien dressé, démarrait et arrêta au coup de sifflet. Ce manège était installé dans la cour du magasin de mes parents ; nous avions droit, ma sœur et moi, à autant de tours gratuits que nous le voulions ce qui ne manquait pas d'attirer sur nous la jalousie de nos petits camarades.

La boutique de confiserie était tenue par M<sup>me</sup> Dupré, le tir par Lucien et un jeu mécanique par Honoré (appelé familièrement Noré) qui semblait bien en être l'inventeur.

Le bal se déroulait dans la rue puisqu'il n'y avait pas encore d'autos. Une voiture gerbière ornée de genévriers et de roses en papier servait d'estrade à l'orchestre presque toujours composé d'un hautbois, d'un piston et d'un trombone. On dansait dans la sciure de bois ce qui évitait l'usure des semelles mais, en revanche, il était préférable de ne pas avoir de tapis lorsqu'on se déchaussait, le soir, dans sa chambre.

Les mères de famille étaient sagement assises sur des bancs qui leur étaient réservés. Toutes accompagnaient leurs filles. Autres temps, autres mœurs !

La fête durait 3 jours. Le troisième jour « on coupait le cou à l'oie » (6). Cela consistait à planter sur la place de la Halle deux grands piquets reliés par une corde à laquelle on accrochait une oie tuée. Les jeunes gens, amateurs du jeu, avaient chacun les yeux bandés ; on faisait faire deux ou trois tours sur lui-même au candidat afin de le désorienter ; on lui donnait un grand sabre appelé « coupe chou » et on l'encourageait avec force cris à s'en aller à l'aveuglette pour essayer de couper le cou à l'oiseau. Bien souvent, il fendait l'air d'un grand geste, sans résultat. Lorsqu'enfin le cou était coupé, la tête de l'oie était plantée à l'extrémité du sabre et le héros, arme sur l'épaule, accompagné de ses camarades et d'un clairon, faisait le tour du village. Le soir, au café, on mangeait une bonne fricassée d'une autre oie qui avait été préalablement tuée pour la circonstance.

L'hiver voyait passer les petits ramoneurs. C'étaient de pauvres gosses, certains très jeunes, de 8 à 12 ans environ, natifs de la Savoie. Lorsqu'on les questionnait, ils disaient tous qu'ils étaient de Saint-Jean-de-Maurienne. Ils étaient noirs des pieds à la tête ; leurs dents blanches lisaient dans leur visage. Ils étaient coiffés d'un bonnet qu'ils descendaient jusqu'à la bouche ; cela afin de respirer le moins possible de suie, lorsqu'ils montaient dans une cheminée avec de grosses genouillères et un hériçon dans le dos. Ils étaient exploités par un patron qui, lui, ne travaillait pas et ne semblait pas être très tendre. Perchés sur la cheminée, ils chantaient une petite chanson en patois savoyard, puis redescendaient, le travail terminé. « Étant gosses » nous en avions peur et ils s'amusaient à nous intimider. On les appelait « les petits ramonas ». Ils couchaient dans la paille et je suis certain qu'ils ne se débarbouillaient qu'une fois rentrés dans leur famille, à la fin de l'hiver, n'ayant en poche qu'un maigre pécule.

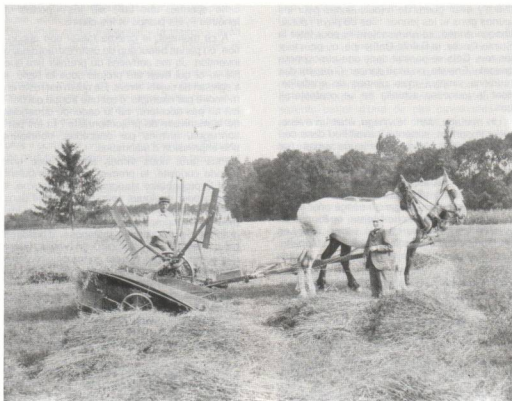
De temps en temps, il passait aussi des colporteurs venant, parait-il de la même région, avec un grand panier ou une brouette ; ils vendaient de la mercerie à prix réduits et même des allumettes de contrebande. Les petits ramoneurs avaient des concurrents à Pougy ; il s'agissait des frères Bourin. En plus du ramonage, ceux-ci étaient souvent employés à un certain travail peu flatteur pour l'odorat car, à cette époque, la fosse septique n'existait pas.

La scolarité, à ce moment, était en principe obligatoire jusqu'au certificat d'études que l'on passait à 11 ou 12 ans. Après cette période, les enfants d'agriculteurs étaient employés par leurs parents pour de menus travaux : aider à la moisson, garder les vaches dans le pré Clou. D'autres, moins chanceux et sans avoir attendu d'obtenir leur certificat d'études, se trouvaient placés comme petits commis ; on disait qu'ils « allaient à maître ». Bien de mes camarades sont passés par ce stade avant d'avoir, plus tard, un situation plus florissante.

Nous étions tous studieux à l'école car nous avions un bon instituteur, M. Radet, dont le souvenir nous a pas quittés. C'était un homme instruit, patient et juste. Il nous dispensait des leçons sur le civisme et la politesse, nous apprenait les différents couplets de la Marseillaise ! Quel jeune serait maintenant capable de chanter notre hymne national ? Lorsque nous sortions de l'école, nous descendions la ruelle en rangs par deux, jusqu'à la Grande-Rue. Un coup de sifflet nous donnait la permission de rompre les rangs. Et gare à celui qui n'avait pas soulevé sa casquette devant une personne se trouvant sur son chemin. La réprimande ne se faisait pas attendre. Mais où donc est passé ce respect ?

Chaque hiver, à Noël, le maître nous faisait jouer des saynettes ou réciter des monologues avec les filles. Cela se passait dans la grande « salle de danse » où nous n'étions pas peu fiers de montrer notre savoir-faire à nos parents (7).

(7) Voir Folklore de Champagne, n° 71, Deux instituteurs en 1900.



Javeuse

Le tripot chez René Bienaimé





Il n'y avait guère de réjouissances pour les jeunes gens et les jeunes filles du pays ; aussi, chaque année, se réunissaient-ils pour fêter la Sainte-Cécile, la Sainte-Catherine, ou pour tirer les rois. Cela se passait dans une atmosphère amicale. Ensuite, on allait danser. C'étaient des réunions simples mais pleines de cordialité, dont la jeunesse actuelle ne se contenterait pas.

Un mariage, dans le village, était un événement important, surtout s'il avait lieu dans certaines familles aisées. Si le jeune venait d'un autre pays, les conscrits de l'année tiraient des coups de fusil pendant l'office. Ils « tiraient la bienvenue ». Ils étaient alors presque toujours invités au repas qui avait lieu bien souvent dans une grange ou un hangar aménagé pour la circonstance. A la sortie de l'église, on formait un cortège qui faisait le tour du village avec, en tête, un ou deux musiciens, violon et clarinette. Les instruments étaient ornés de grands rubans.

En principe, un mariage durait trois jours. On distribuait aux invités des petites cocardes composées d'un ruban blanc, d'un bleu et d'un rose qui se portaient au revers du veston. Le deuxième jour on retirait le blanc. Restaient le bleu et le rose pour les deux derniers jours.

Le soir du mariage, la coutume voulait qu'on aille en bande « réveiller les mariés » ; elle subsistait encore en certains endroits. Cela, entre parenthèses, ne leurs plaisait pas tellement car les protagonistes étaient, pour certains, particulièrement « énervés » et faisaient des farces qui n'étaient pas toujours du meilleur goût. Après quoi, tout le monde buvait le champagne et les jeunes mariés voyaient sans déplaisir partir ce groupe de turbulents.

La messe de mariage était servie par les enfants de chœur qui allaient quémander (encore une coutume) auprès de cuisinières, un **nocarré**, traduisez « os carré », qui consistait en un morceau de pain avec un peu de bœuf bouilli car, à cette époque, il n'était pas rare de voir du pot-au-feu comme premier plat d'un repas de mariage. (On ne parlait pas encore de langouste ni de saumon fumé.) Mes camarades, qui avaient servi la messe ne voulaient manquer en rien cette occasion.

Que dirai-je encore de cette époque où il faisait, cependant, bon vivre, où la valeur d'un sou ne changeait pas du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre, où on vous donnait 13 œufs pour 12 sous, un litre de lait pour 2 sous. Pour la même somme, on avait, chez l'épicier, un paquet de bonbons aussi gros que ce qu'on a actuellement pour 4,50 francs.

On s'éclairait à la lampe à pétrole, voire même à la bougie dans certaines maisons. L'électricité n'est apparue que vers 1919-1920. C'était une révolution. On allait faire des veillées en familles avec une « lampe tempête » tant recherchée aujourd'hui par les amateurs d'antiquités. Là, on bavardait en écosant la plupart du temps des haricots qui avaient été arrachés, mis en petites bottes et pendus, afin qu'ils séchent, au mur de la grange. Nous n'entendions ni parler de vie chère, ni d'impôts sur le revenu et autres, excepté qu'il existait à

cette époque, une taxe sur les « portes et fenêtres », les pianos et les chiens.

A ce moment, le cinéma faisait son apparition, on parlait beaucoup de cette extraordinaire invention. Je me souviens du premier film que j'ai vu et qui avait été projeté sous la halle. Il s'agissait de sujets divers. Ce qui m'est resté en mémoire par exemple, c'est une troupe qui défilait au pas accéléré, car la cadence dépendait de la manivelle du projectionniste ! Et les personnages, animés par saccades, donnaient une impression d'automates.

Plus tard, nous vîmes arriver, avec une grande curiosité, le premier cinéma ambulatoire dont le propriétaire se nommait M. Fontaine. Il installa pour quelques soirs son appareil dans la salle de mes parents. Il était monté sur un trépied ; on le tournait à la main, lui aussi. Le programme, généralement composé d'histoires drôles, sortes de sketches, ne variait guère d'une année à l'autre, c'est pourquoi je me souviens très bien d'une « féerie » en couleurs : « Le pied de mouton ». Je ne sais par quel procédé la couleur était obtenue mais, pour nous, enfants, c'était superbe ! Pendant que M. Fontaine tournait la manivelle, son épouse commentait les films avec plus ou moins d'humour. Je ne sais plus s'ils étaient soustrés.

Le comique de l'époque était Gribouille. Je l'ai personnellement bien connu. Il se nommait Drunet et était cantonné à Pougy pendant la guerre de 1914-1918. En participant à une fête en plein air, au château de Brantigny et voulant faire un exercice assez périlleux avec une pyramide de chaises dont il avait dépendant l'habitude, il a manqué sa chute et s'est fracturé un pied ce qui a certainement mis fin à sa carrière artistique. Il m'avait appris bien des truques qui existaient déjà à cette époque, au cinéma.

Un autre événement qui marquait notre vie d'enfants, c'était la période des grandes manœuvres militaires. Il y en avait tous les ans. Elles avaient lieu avant les vacances scolaires. Nous voyions arriver à l'école un sous-officier chargé du cantonnement et un soldat qui venaient trouver notre instituteur, également secrétaire de mairie. Ils établissaient les « billets de logement » et la répartition des hommes, dans certaines maisons de culture qui disposaient de place, cela avant l'arrivée de la troupe. Cela se passait dans la mairie et demandait un certain temps ! Nous en profitions pour « chahuter » un peu, en attendant que le maître revienne. Bien entendu, les plus hauts gradés logeaient dans les meilleures maisons du village. Mes parents, avaient presque toujours le major.

Les fantassins nous intéressaient bien entendu, ils arrivaient au village musique en tête. C'était très beau. Ils avaient un pantalon garance (c'est-à-dire rouge), une veste et une capote bleu foncé et un képi rouge et bleu auquel on attachait, les jours de sortie, un pompon rouge. Ce pantalon rouge, qui était très visible de loin, fut une cible facilement repérable dans les premiers jours de la guerre, par les troupes allemandes, elles, vêtues de gris ; cela a contribué à faire des hécatombes dans nos rangs surtout lorsque les soldats montaient à



l'assaut à la baïonnette. Une chanson patriotique, écrite à l'époque, par le chansonnier Paul Déroulède et qui s'appelait « le clairon » avait obtenu un grand succès. Elle exhalait le courage de ces fantassins.

Mais les soldats qui retenaient surtout notre attention, c'étaient les cavaliers : chasseurs à cheval, hussards en uniforme bleu clair, dragons lanciers, cuirassiers ; ces derniers avaient, comme les dragons, un superbe casque à crinière avec un plumet rouge mais en plus il portaient une cuirasse lourde et brillante du plus bel effet dans laquelle ils se trouvaient peu à l'aise.

En manœuvre, cavalier et cheval, sous le soleil, étaient couverts de sueur. On a peine à imaginer cela lorsqu'on voit les tenues modernes et simples d'aujourd'hui. Les artilleurs nous intéressaient beaucoup avec leurs canons de 75 qui stationnaient toujours sur la place de la Halle où nous nous rendions pour voir ce matériel. Les cavaliers avaient une fanfare de trompettes qui avait aussi son charme. Les petits mouvements de troupe donnaient au pays, pour 24 ou 48 heures, une grande animation. Lorsque ces soldats quittaient leur cantonnement, nous allions, nos camarades et moi, examiner la paille en quête d'un objet oublié.

La période du carnaval était fêtée chaque année par une cavalcade organisée par la jeunesse du pays et des environs. Elle comportait plusieurs chars (voitures de moisson) très bien décorés car on avait confectionné longtemps à l'avance roses multicolores en papier et guirlandes. Il y avait notamment un char de théâtre sur lequel on jouait de petites pièces ou de petits sketches, aménagé au mieux pour la circonstance et garni de genévriers. Un autre était réservé à la Société de musique qui donnait

une aubade à chaque arrêt, suivant l'importance du village.

Parfois, sur l'un de ces véhicules, on caricaturait avec une certaine ironie et, disons-le, parfois, avec un peu de méchanceté, certains actes commis au cours de l'année précédente par des personnes qui ne pouvaient pas ne pas se reconnaître (8). J'ai souvent entendu mes parents parler d'une de ces cavalcades qui avait eu lieu à la fin du siècle dernier et qui honorait l'« entente cordiale » avec de très belles allégories et de très jolis costumes fabriqués lors des veillées et qui ne manquait ni de goût ni d'imagination. Quelques travestis allaient à pied et qu'étaient sur leur passage. Ce joyeux cortège parcourait les villages environnants, allant même jusqu'à une dizaine de kilomètres. Son passage était annoncé plusieurs jours à l'avance. Les chars étaient escortés de cavaliers. Cela durait plusieurs dimanches.

Le char réservé à la Société de musique était composée en principe de jeunes gens du pays et de quelques éléments de villages voisins. Leur chef était M. Gaston Thomas. Le produit de la quête servait à faire un banquet.

Cette coutume diminua d'importance d'année en année pour n'être plus qu'une petite manifestation locale vers 1920.

En dehors de cela, quelques gamins se vêtaien de vieux vêtements et faisaient le tour du village, quêtant principalement chez les commerçants, soit quelques gâteaux, soit quelques sous qui servaient évidemment à acheter des friandises. Ils étaient tout heureux de la pantomime qu'ils jouaient aux habitants qui les accueillaien toujours avec un sourire amusé.

(à suivre)

La batterie en 1899. Photo René Bienaimé

(8) Voir Revue du Folklore de l'Aube, n° 9, **Carnavals aubois** et Folklore de Champagne, n° 77-70.



## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 1983.

Le président salue les membres présents et remercie le Groupe des Jasées (Châlons) pour son accueil. Il présente les excuses des membres et personnalités qui n'ont pu se rendre libre à cette occasion.

### Rapport moral et d'activités.

Quelques chiffres permettent de cerner l'activité de la Safac : 14 groupes traditionnels affiliés, pour un total de 541 membres (adultes et enfants). Le n° 81 de la Revue a été expédié à 1058 exemplaires et 2109 bulletins ont été vendus hors abonnements, en 1982. Le président remercie particulièrement les 40 amis qui ont accepté de payer une cotisation de membre bienfaiteur.

La Safac a édité 4 numéros en 1982. Cinq bulletins paraîtront en 1983.

Le président voit dans la Revue l'ossature de l'Association, le lien qui, régulièrement, établit le contact entre les membres. Il signale combien nombre d'entre eux participent au travail commun, aux enquêtes et à la rédaction de FOLKLORE DE CHAMPAGNE. Il souhaite cependant que la Revue puisse mieux refléter la vie des Groupes, leurs activités, leurs préoccupations.

La Safac fête, cette année, ses 25 ans d'âge (premier numéro de la Revue du Folklore de l'Aube : 1958). Peut-être serait-il temps que la Safac reconsidère ses structures et sa façon de travailler ! Bien des choses ont changé depuis 1958. C'est une discussion à mener au sein du Conseil d'Administration, d'autant que le président avoue sa fatigue et son désir d'être dégagé de la responsabilité du bulletin. Le passage à une nouvelle structure n'est pas impossible étant donné que la situation financière de l'Association est très saine. Regrettons toutefois la charge que constitue pour la Safac les stages que n'a plus pris en charge, cette année, la Direction départementale du Temps libre.

### Comptes financiers.

Le compte d'exploitation 1982 s'établit ainsi que ci-contre, dressé et communiqué par Mme Daunay qui en profite pour remercier très sincèrement les Organismes acceptant d'aider l'Association.

### Elections.

Le Conseil actuel est reconduit dans ses fonctions. Vient le rejoindre M. Gérard Berthier, de Châlons.

### Vie des Groupes.

Le Conseiller technique insiste pour que les Groupes participent activement à la recherche et se sentent responsables (ne serait-ce qu'en ce qui concerne l'inscription aux stages et la fréquentation).

Les stages 1982 (et 1983) sont de haut niveau et intéressent particulièrement la musique traditionnelle. Un gros effort a été réalisé dans ce domaine, notamment pour la confection d'instruments. C'est ainsi qu'on peut dénombrer actuellement 16 musettes en service, 7 cornemuses, 9 vielles et de nombreux accordéons diatoniques. Un échelon difficile est atteint. C'est un passage intéressant pour tous les groupes.

Gilbert Roy indique que les mannequins sont en bonne voie de réalisation, aux normes et gabarits de personnages du XIX<sup>e</sup> siècle (échelle 1/2).

Il annonce la création de 3 nouveaux Groupes.

### Tour de table.

Ainsi qu'il en avait été émis le vœu lors de la dernière assemblée générale, la

<b>Charges :</b>	
Assurances .....	316
Manifestations (4 stages) ....	7 714
Déplacements .....	6 589
Frais de PTT .....	3 717
Documentation .....	350
Matériaux Equipement (mannequins, photos, magnétos) ...	30 672
Cassettes .....	3 000
Edition .....	62 858
	<b>115 216</b>
<b>Produits :</b>	
Abonnements .....	35 369
Cotisations Groupes .....	10 330
Ventes au numéro .....	31 625
Cassettes .....	4 974
Remboursement T.V.A. ....	3 807
Subventions (C. Gal Aube = 9 000 - Marne = 1 700 - Haute-Marne = 1 200 - C. Epargne = 1 500 - Temps libre = 4 000 ...	17 400
Divers .....	7 888
Participations stagiaires ....	2 480
	<b>113 873</b>
Prélèvement s. fonds libres ...	1 343
	<b>115 216</b>

parole est offerte à chacun des Groupes présents.

Les Jolivettes (Reims), malgré une baisse d'effectif, ont concentré leur effort sur l'organisation des spectacles. Elles sont sorties 26 fois en 1982, en particulier dans la région Champagne-Ardenne.

Jeune Champagne (Troyes) compte 30 sorties dont quelques unes à l'Étranger. Cette année marquera le retour au costume « de jour » sur lequel travaillent actuellement toutes les jeunes filles. Guy Lerat insiste sur le fait que son Groupe offre aux autres les propositions de sorties qu'il ne peut honorer. Il attire l'attention de tous sur la nécessité qu'il y a à prendre soin des costumes, ceux-ci étant en effet soumis à rude épreuve ; il y a intérêt à ce qu'ils soient parfaitement entretenus.

Les Fluteaux (Wassy) assurent chaque année un carnaval, le plus grand de Champagne, qui draine tous les pays alentour, réunit 1 500 participants costumés et dont la préparation demande près de 4 000 heures de travail.

Ce groupe a reconstitué son costume de cérémonie et incorporé de nouvelles danses à son répertoire. Son souci actuel est celui de l'intégration des débutants.

Les Morelles (Sainte-Marie-du-Lac) insistent sur les conditions dans lesquelles le Groupe prend ses responsabilités. Des recherches ont été entreprises pour retrouver le costume d'homme et la tradition du carnaval. Plus de 20 sorties. Participation au Festival du Bocage. Le groupe manque de garçons.

Les Jasées (Châlons) restent en liaison directe avec la Safac qu'elle a, en particulier, représentée au Forum (vente d'anciens numéros de la Revue). Les couturières se réunissent chaque mardi soir pour la confection de costumes.

En plus des spectacles proprement dits, le groupe essaie de participer à d'autres formes d'animation.

Les Catalaunes manifestent une activité exceptionnelle avec 60 sorties annuelles, en France et à l'Étranger. Elles présentent, dans leur spectacle, une suite de danses des moissons, avec battage au fléau. Des recherches sont entreprises pour, notamment, retrouver la coiffe. Les travaux de reconstitution sont menés en liaison étroite avec des personnes âgées.

Après chaque présentation, le Conseiller technique est intervenu, pour apporter ici une confirmation, là une mise en garde, ailleurs une précision, manifestant ainsi l'intérêt qu'il porte aux progrès constatés dans tous les Groupes.

**En conclusion**, il est décidé que la prochaine assemblée générale se tiendra à Troyes, organisée par Jeune Champagne.

#### **Merci à la Presse.**

Elle a bien voulu insérer le compte-rendu de notre AG, rédigé par les membres du groupe de Jasées. En voici un extrait :

... M. Gilbert Roy, conseiller technique, fit remarquer que depuis deux ans les stages de musique traditionnelle ont atteint un haut niveau et qu'ils ont permis de motiver des jeunes sur le jeu des instruments anciens tels que accordéon diatonique, musette et cornemuse champenoise dont un des derniers stages s'est déroulé à Châlons.

Il a insisté pour que les groupes traditionnels s'efforcent toujours d'avoir des costumes correspondant rigoureusement au pays ou à la ville dans lesquels ils sont implantés.

Par ailleurs, Gilbert Roy encouragea les groupes à faire en sorte qu'il n'y ait pas d'aberration entre le costume présenté et le spectacle, notamment que l'on n'exécute pas de danse de travail en costume de cérémonie.

...

Merci à la Presse qui, régulièrement, fait état de nos travaux et signale la sortie de chaque numéro de notre Revue.

#### **« Les Morelles » de Sainte-Marie-du-Lac**

Le Groupe des Morelles de Sainte-Marie-du-Lac, après avoir monté un carnaval de scène, a réalisé, cette année, une suite de Saint-Vincent d'après un travail de recherches sur ce thème, qui l'a conduit, ensuite, à présenter un sujet sur le vignoble dans la région du Bocage.

Les sorties, en 1981 / 1982, ont été au nombre de 17, dont : Le Mans (Fête des Œufs), Montbrison (Fête de la Fourme), Reims (Fête de Jeanne-d'Arc), Les Essarts-les-Sezanne, etc...

Nous avons participé au 2<sup>e</sup> Festival du Bocage en compagnie des groupes d'Avignon (La Jouvenço de Mounfayet), Buxy-la-Côte (Joyeux Enfants de la Côte de Buxy), Montbrison (Gergovia), Angers (La Brise d'Anjou) ; et nous avons reçu les Correvrots de Corravilliers (Haute-Saône), ce qui nous vaut, cette année, de nous rendre à Lure.

L'Association touristique des Amis du Lac (dont dépendent les Morelles) a remonté, dans le village-musée de plein-air : une batteuse et son manège, les métiers de la vie en forêt, le cordier en tilleul (aimablement prêté par la Safac) en complément des maquettes et autres expositions fixes, et a utilisé pour la première fois un montage en fondu enchaîné sur l'historique du Lac du Der et ses aménagements touristiques. Cette exposition a reçu environ 15 000 visiteurs durant la période d'ouverture (de Pâques à fin septembre).

Nous vous rappelons que des groupes folkloriques, de passage dans la région, nous demandent souvent hébergement et nourriture (même dans les familles) pour une soirée en échange d'un spectacle. Si vous êtes intéressés par cette formule d'animation sympathique et peu onéreuse, vous pouvez prendre contact avec J.-P. et A.-M. Bassery à Saint-Dizier - (25) 06.27.23

